CONCOURS CENTRALE•SUPÉLEC

Session 2027

Décision d'aménagement (épreuves d'admissibilités)

Exemples :

Cas n°1

Filière : MP
N° d'inscription : 12345
Nom : DUPONT
Prénom : HENRI

Aménagements accordés pour toutes les épreuves :

- 1/3 temps
- Assistance d'un secrétaire scripteur - mis à disposition par le concours.
- Assistance d'un secrétaire lecteur - mis à disposition par le concours.
- Salle isolée.

Cas n°2

Filière : PC
N° d'inscription : 54321
Nom : DURAND
Prénom : Clément

Aménagements accordés pour les épreuves de Rédaction et d'anglais :

- Autorisation d'utiliser votre ordinateur personnel en désactivant tout moyen de communication et sans support de données externes. Logiciels et correcteur orthographique autorisés. ATTENTION : Votre ordinateur peut être contrôlé durant la période du concours.
- Format de sujet particulier : numérique.

Aménagements accordés pour toutes les épreuves :

- 1/6 temps
- Salle à petit effectif.
- Autorisation d'utiliser son appareil de contrôle (sans mode de communication).
- Autorisation de faire des pauses, se lever, marcher, faire des soins, se rendre aux sanitaires.
- En cas de nécessité dès la première heure, possibilité de sortir de la salle d'examen.

Cas n°3

Filière : PSI
N° d'inscription : 56789
Nom : MARTIN
Prénom : Victor

Aménagements accordés pour toutes les épreuves :

- 1/4 temps
- Salle de composition et sanitaires accessibles PMR. (Fauteuil roulant)
- Mise à disposition de mobilier adapté.
- Les annonces spécifiques vous seront communiquées par écrit.